

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars 2026 à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles MASSON.

Présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme Nicole CHARPENTIER, M. Olivier PLAMONT

Représenté(s) :

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Désignation des commissions communales ;
- Désignation des comités consultatifs ;
- Désignation des délégués pour la commission locale du SDED 52 ;
- Désignation des délégués du SMIVOS de la vallée de l'Aube ;
- Désignation des délégués du SIAEP de Cour l'Évêque ;
- Désignation des délégués au conseil d'administration de la maison de retraite ;
- Désignation du délégué défense ;
- Désignation des délégués au conseil de l'école élémentaire ;
- Désignation des délégués au conseil de l'école maternelle ;
- Désignation des délégués au conseil d'administration du collège ;
- Désignation des membres du Comité Opération Façades Petites Cités de Caractère (PCC) ;
- Désignation des membres de la commission des impôts directs ;
- Désignation des référents des Petites Cités de Caractère (PCC) ;
- Désignation des membres du CCAS ;
- Désignation des membres des commissions consultatives ;
- Désignation des garants des affouages ;
- Désignation des membres de droits dans les associations foncières de Créancey, Essey-les-Ponts et Marmesse ;
- Désignation des délégués « forêt » au sein des communes forestières 52 ;
- Indemnités de élus ;
- Présentation et vote du Compte Financier Unique – budget principal – année 2025 ;
- Présentation et vote du Compte Financier Unique – budget eau et assainissement - année 2025 ;
- Présentation et vote du Compte Financier Unique – budget lotissement – année 2025 ;
- Affectation de résultat 2025 du budget principal ;
- Affectation de résultat 2025 du budget eau et assainissement ;
- Affectation de résultat 2025 du budget lotissement ;

- **Présentation et vote du budget lotissement – année 2026**
- **Avis portant sur le projet d’installation d’un élevage de volailles de chair par la société EARL DE LA GRANGE ;**
- **Avenant à la convention de mise à disposition du capacitaire dans le parc aux daims ;**
- **Questions et informations diverses.**

La séance est enregistrée.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame Angélique COQUARD est nommée secrétaire de séance.

#### ACTES PASSES SUITE A DELEGATION DU MAIRE

Vu l’article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT

Vu les articles du Code des Marchés Publics

Vu la délégation accordée par délibération en date du 25 mai 2020, Madame LAVOCAT rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

Monsieur MASSON fait part au Conseil Municipal des décisions prises par Madame LAVOCAT à savoir :

N°	Pièces	Entreprise/bureau d'étude	Objet	Montant TTC
DM007-2026	Devis	PIC BOIS	Panneau Hommage Jean-Claude NICOLAS	494.34 €
DM008-2026	Devis	PIC BOIS	Panneau Parc aux Daims	4701.67 €
DM009-2026	Devis	SIGNAUX	Poteau promenade abîmes	445.20 €
DM010-2026	Devis	WEBAIR LOISIRS	Cabine téléphonique pour livres	1050.00 €
DM011-2026	Devis	CEDEO	Robinets et robinetterie douche vestiaire de la Gare	1135.25 €
DM012-2026	Devis	Earl Eta CHAPRON	Raccordement rue de Penthièvre	2232.98 €
DM013-2026	Devis	Earl Eta CHAPRON	Raccordement rue Carnot	3780.98 €

#### DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu l’article 2121-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des membres de commissions communales.

Il est que rappelé que dans les communes de **plus de 1000 habitants**, la composition des différentes commissions communales doit respecter le principe de la **représentation proportionnelle** pour permettre l’**expression pluraliste** des élus au sein de l’assemblée communale.

**Monsieur le Maire est Président de droit de la commission qui suit :**

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du Compte financier unique et de leur suivi.

Sont élus, à par 13 voix pour

- Mme PEQUITO Vanessa (Vice-présidente)
- M TRIDON Francis
- Mme COQUARD Angélique
- M TREVISAN Alex
- Mme TAGLIONE Catherine
- M FOURNET Kevin
- Mme CHEVALLEY Sabrina
- M YUNG Jean-Marie
- Mme RENARD Fabienne
- M BOURING Vincent
- Mme YUNG Justine
- M CONSIGNY Luc
- PLAMONT Olivier
- CHARPENTIER Nicole

#### **DESIGNATION DES COMITES CONSULTATIFS**

Vu l'article L. 2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal, procède à la présentation des membres des comités consultatifs.

Monsieur le Maire rappelle que les comités consultatifs ont le même rôle que les commissions municipales, et ils sont prioritairement chargés d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Ils ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les membres y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas pour la mise en œuvre.

La composition de ces comités est différente des commissions municipales car des personnes non-élus peuvent être membres de ces comités. Un vice-président est désigné pour être le lien entre son comité et le conseil municipal.

Les vices présidents doivent être vigilants sur le fait de ne pas trop surcharger les comités, il doit contacter régulièrement les membres sans formalisme.

Sont élus, à 13 voix pour,

Le maire est Président de droit de chacun d'eux.

Les comités consultatifs sont les suivants :

**Comité Consultatif ANIMATIONS :**

**Comité consultatif Développement / écologie (lien avec comité CULTURE)**

**Comité Consultatif COMMUNICATION**

Elle est chargée de l'élaboration du Bulletin d'Informations Municipales et de toutes les infos ou communications lors de manifestations particulières.

**Comité CULTURE : (Lien avec comité DEVELOPPEMENT)**

**Comité des transports / mobilité / accessibilité / prévention routière, Voirie, Bâtiment, travaux, éclairage public, Eau, assainissement**

**Comité forêts (+ bois parc aux daims) / parc national / affouages / chasse / pêche / environnements**

**Comité des Affaires Scolaires, Petite enfance et activités jeunesse**

**Comité Aménagement du Parc aux Daims / les Récollets**

**Comité Consultatif Sécurité - Défense**

**Comité Santé / Social / Solidarités**

**DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION LOCALE DU SDED 52**

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-2 et L5711-1 ;

Considérant les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant l'adhésion de la commune au SDED 52 au titre des compétences « énergie » ;

En application de l'article 19.1 des statuts du SDED 52, le Conseil municipal doit élire **trois délégués** pour représenter la commune au sein de la commission locale de de la région des Trois Forêts.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour,

Le conseil municipal a élu pour siéger à la commission locale du SDED 52 :

- **TREVISAN Alex**
- **CONSIGNY Luc**
- **PLAMONT Olivier**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU SMIVOS DE LA VALLEE DE L'AUBE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et un suppléant appelés à siéger au Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de la Vallée de l'Aube (SMIVOS).

Sont élus, par 13 voix pour

\* Délégués titulaires :

- **YUNG Justine**
- **TRIDON Francis**

\* Déléguée suppléante :

- **CHEVALLEY Sabrina**

## DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE COUR L'ÉVEQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'élire trois délégués titulaires dont deux de Créancecy ainsi qu'un délégué titulaire de Montribourg, appelés à siéger au Syndicat des Eaux de Cour-l'Évêque.

Sont élus, à par 13 voix pour

### **\*Délégués Titulaires**

**FOURNET Kevin**  
**TRIDON Francis** } Créancecy

**YUNG Jean-Marie** } Montribourg

## DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire deux conseillers municipaux pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de CHATEAUVILLAIN.

Sont élus, à 13 voix pour,

- **RENARD Fabienne**
- **CHEVALLEY Sabrina**

## DÉSIGNATION DU DÉLEGUÉ DEFENSE

Sur proposition de Monsieur MASSON, le Conseil Municipal désigne par 13 voix pour,

- **FOURNET Kevin** qui fera partie du réseau des correspondants défense, initié par le Ministre de la Défense.

Il est chargé de promouvoir l'esprit défense et de contribuer au devoir de mémoire.

## DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du conseil de l'école élémentaire Jules Verne.

Sont élus, à 13 voix pour,

Titulaire : **PEQUITO Vanessa**

Suppléante : **YUNG Justine**

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du conseil de l'école maternelle Claude Monet.

Sont élus, à 13 voix pour,

Titulaire : **PEQUITO Vanessa**

Suppléante : **YUNG Justine**

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du Collège Amiral Décrès.

Sont élus, à 13 voix pour,

Titulaire : **COQUARD Angélique**

Suppléante : **RENARD Fabienne**

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ OPÉRATION FAÇADES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE (PCC)**

Les membres pour le Comité Opération Façades Petite Cité de Caractère :

Sont élus, à 13 voix pour

Titulaire : **YUNG Jean-Marie**

Suppléant : **COQUARD Angélique**

## **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D)**

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, notamment pour ce qui concerne la détermination de la valeur locative des biens et des propriétés bâties. Elle a un rôle consultatif auprès de l'administration fiscale.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts directs composée du maire et de six commissaires afin de procéder à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires siégeant au sein de la CCID sont désignés par la direction départementale des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal. (6 commissaires et 6 suppléants)

Le conseil municipal propose une liste de contribuables directs communaux (double du nombre de postes à pourvoir).

Monsieur Gilles MASSON, Maire, préside cette commission.

Sont élus, à 13 voix pour,

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
PLAMONT Olivier	CHARPENTIER Nicole
LEGOUGNE Catherine	WASILEWSKI Mélanie
SANCHEZ Marie-Jeanne	VESAIGNE Alain
BOUCHOT Denis	MASSON Christiane
VIGNERON Eric	WAEBER Suzanne
RIBEIRO Romain	RENARD Fabienne
PATELLI Marie-Rose	YUNG Jean-Marie
GUYOT Didier	COQUARD Angélique
MATHIEU Fabrice	CONSIGNY Luc
CORNEUX Isabelle	FOURNET Kevin
GAIVOTO Océane	TRIDON Francis
MONGIN Gabin	ROUSSELOT Audrey

#### DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE (PCC)

Les référents de la commune de Châteauvillain pour les Petites Cités de Caractères

Sont élus, à 13 voix pour,

Titulaire : **COQUARD Angélique**

Suppléant : **YUNG Jean-Marie**

#### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Il est chargé de poursuivre les actions du CCAS, à savoir animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il a un rôle administratif : réception des demandes et aide à la constitution et à la transmission des dossiers aux autorités compétentes. Il a un devoir de discrétion. Il peut être réuni à tout moment pour une demande de secours d'urgence.

Ce conseil comprend le Maire et en nombre égal, au minimum de quatre membres élus en son sein par le conseil municipal et au maximum huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, choisis parmi les personnes s'occupant d'action sociale au sein de la commune.

L'un de ces membres représente les associations de personnes âgées et de retraités et un celles des personnes handicapées du département.

Des conseillers municipaux doivent être élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus, à 13 voix pour,

Président de droit : Monsieur Gilles MASSON, Maire.

YUNG Justine
PEQUITO Vanessa
TAGLIONE Catherine
CHARPENTIER Nicole

*Pour information, Monsieur le Maire désignera comme personnes non membres Madame Marie-Hélène CHATEL (représentante de de l'UDAF), Madame Corinne GENTER, Madame Yveline HEMMERLING et Madame Catherine LEGOUGNE.*

#### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES**

Sur proposition de Monsieur Gilles MASSON, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions consultatives des Communes Associées de CREANCEY, ESSEY-LES-PONTS et MARMESSE.

Sont élus, à 13 voix pour,

##### **Commune Associée de Créancey**

M. FOURNET Kévin, Maire Délégué est Président de droit.  
LEGOUGNE Catherine, GAIVOTO Océane, BORDERIOUX Philippe.

##### **Commune Associée d'Essey-les-Ponts**

Mme CHEVALLEY Sabrina, Maire Déléguée est Présidente de droit.  
CORNEUX Isabelle, BOUCHOT Denis, MATHIEU Patrick.

##### **Commune Associée de Marmesse**

Mme TAGLIONE Catherine, Maire Déléguée est Présidente de droit.  
LAGORCE Marie-France, BOUSSARD Catherine, RIBEIRO Romain, ROUSSELOT Audrey, PATELLI Marie-Rose, WASILEWSKI Mélanie, GASPAR David.

#### **DÉSIGNATION DES GARANTS DES AFFOUAGES**

Sur proposition de monsieur Gilles MASSON, Maire, M. FOURNET Kévin, Maire délégué de Créancey et madame CHEVALLEY Sabrina, Maire déléguée d'Essey les Ponts, le Conseil Municipal désignent les garants des affouages ;

Sont élus, à 13 voix pour

### **CHATEAUVILLAIN**

ROBERT Raynald  
GUENAT Dominique  
VESAIGNE Alain  
GIROUARD Pascal

### **CREANCEY**

JALLEAU Yannick  
GUINOT Jean-Luc  
BOUR Eric

### **ESSEY-LES-PONTS**

RIBEYROLLE Romain  
BOURG DANIEL  
BOUCHOT Gaëtan

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE DROITS DANS LES ASSOCIATIONS FONCIERES DE CREANCEY, ESSEY-LES-PONTS, MARMESSE ET MONTRIBOURG**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne les membres de droit au sein des associations foncières de Créancey, Essey-les-ponts, Marmesse et Montribourg

Sont élus, à 13 voix pour,

- Monsieur **Kévin FOURNET**, membre de droit de l'association foncière de Créancey ;
- Madame **Sabrina CHEVALLEY**, membre de droit de l'association foncière d'Essey les Ponts ;
- Madame **Catherine TAGLIONE**, membre de droit de l'association foncière de Marmesse.
- Monsieur **Gilles MASSON**, membre de droit de l'association foncière de Châteauvillain et Montribourg.

## **DESIGNATION DES DELEGUES « FORET » AU SEIN DES COMMUNES FORESTIERES 52**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la commune de Châteauvillain au sein des communes forestières de la Haute-Marne

Sont élus, à 13 voix pour,

Titulaire : **BOURING Vincent**

Suppléant : **TRIDON Francis**

## **INDEMNITES DES ELUS**

**VU** le CGCT et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

**VU** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

**VU** l'arrêté municipal du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions aux quatre adjoints,

**VU** l'arrêté municipal du 24 mars 2026 portant délégation à des conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, maires délégués, adjoints et conseillers municipaux et calculés par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE, par 13 voix pour**, et avec **date d'effet comme préciser dans le tableau ci-dessous**, de fixer les indemnités selon les modalités suivantes :

ELUS	FONCTION	TAUX EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL	DATE D'EFFET
Monsieur Gilles MASSON	<b>Maire</b>	55.70 %	20/03/2026
Madame Vanessa PEQUITO	<b>1er adjoint</b>	25.00 %	23/03/2026
Monsieur Francis TRIDON	<b>2ème adjoint</b>	12.50 %	23/03/2026
Madame Angélique COQUARD	<b>3ème adjoint</b>	12.50 %	23/03/2026
Monsieur Alex TREVISAN	<b>4ème adjoint</b>	12.50 %	23/03/2026
Monsieur Kévin FOURNET	<b>Maire délégué de CREANCEY</b>	18.90 %	20/03/2026
Madame Sabrina CHEVALLEY	<b>Maire déléguée D'Essey-les-ponts</b>	18.90 %	20/03/2026
Madame Catherine TAGLIONE	<b>Maire déléguée de MARMESE</b>	18.90 %	20/03/2026
Madame Fabienne RENARD	<b>Conseiller avec délégation</b>	2.2 %	24/03/2026
Monsieur Jean-Marie YUNG	<b>Conseiller avec délégation</b>	2.2%	24/03/2026
Monsieur Luc CONSIGNY	<b>Conseiller avec délégation</b>	2.2 %	24/03/2026
Monsieur Vincent BOURING	<b>Conseiller avec délégation</b>	2.2%	24/03/2026
Madame YUNG Justine	<b>Conseiller avec délégation</b>	2.2%	24/03/2026

Un tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus est joint à cette délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

<b>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2025</b>
--

Monsieur Gilles MASSON présente le Compte Financier Unique pour le budget principal pour l'année 2025. Le résultat se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	940 232.87 €	753 818.86	<b>-186 414.01 €</b>
Fontionnement	1 750 392.90 €	2 155 022.19	404 629.29 €

Le résultat de clôture 2025 du budget est le suivant :

	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2025	RESTE A REALISER 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	-476 158.97 €		-186 414.01 €	16 096.53 €	-646 476.45 €
FONCTIONNEMENT	1 517 938.79 €	534 435.08 €	404 629.24 €		1 388 132.95 €
TOTAL	1 041 779.82 €		218 215.23 €	16 096.53 €	741 656.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et 1 voix contre :

- **d'APPROUVER** le Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2025.

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

*Monsieur TREVISAN fait remarquer que ce n'est pas ce conseil municipal qui aurait dû voter le CFU mais celui d'avant.*

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2025**

Monsieur Gilles MASSON présente le compte financier unique pour le budget eau et assainissement pour l'année 2025. Le résultat se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	180 223.67 €	135 307.10 €	-44 916.57 €
Fonctionnement	263 585.27 €	229 307.45 €	-34 277.82 €
	Résultat de l'exercice		-79 194.39 €

Le résultat de clôture 2025 du budget est le suivant :

	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2024	SF	RESULTAT EXERCICE 2025	RESTE A REALISER 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	73 021.21 €		-44 916.57 €	43 554.71 €	71 659.35 €
FONCTIONNEMENT	29 611.65 €		-34 277.82 €		-4 666.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 4 voix pour et 1 voix contre, 7 abstentions

- **d'APPROUVER** le Compte Financier Unique du budget eau et assainissement pour l'année 2025.

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET LOTISSEMENT – ANNEE 2025**

Monsieur Gilles MASSON présente le compte financier unique pour le budget lotissement pour l'année 2025. Le résultat se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €

Résultat de l'exercice	0 €
------------------------	-----

Le résultat de clôture 2025 du budget est le suivant :

	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2024	SF	RESULTAT EXERCICE 2025	RESTE REALISER 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	187 646.00 €		€		187 646.00€
FONCTIONNEMENT	- 57 860.09 €		€		- 57 860.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 9 voix pour et 2 voix contre et 1 abstention :

- **d'APPROUVER** le Compte Financier Unique du budget lotissement pour l'année 2025.

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

#### AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2024	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	476 158.97 €		- 186 414.01 €	350 039.39 € 366 135.92 €	16 096.53 €	- 646 476.45 €
FONCT	1517 938.79 €	534 435.08 €	404 629.24 €			1388 132.95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter à 7 voix pour, 5 abstentions le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 12 2025</b>	1388 132.95 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	646 476.45 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	741 656.50 €
Total affecté au c/ 1068 :	646 476.45 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

#### AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	73 021.21 €		- 44 916.57 €	74689.29 € 118244.00 €	43554.71 €	71659.35 €
FONCT	29 611.65 €	- €	- 34 277.82 €			- 4666.17€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter à 5voix pour, 7 abstentions le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 12 2025</b>	€
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	4 666.17 €

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

<b>AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU BUDGET LOTISSEMENT</b>
---

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2024	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	187 646 €			- €	- €	187 646.00 €
				- €		
FONCT	- 57 860.09 €		- €			- 57 860.09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat, à l'unanimité, comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 12 2025</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	57 860.09 €

Monsieur Gilles MASSON ne prend pas part au vote.

## **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT – ANNEE 2026**

Monsieur MASSON présente le Budget Primitif pour l'exercice 2026 – Lotissement le Trembloy.

**Le budget s'équilibre :**

- en dépenses et recettes d'investissement à : **208 512.00 €**
- en dépenses et recettes de fonctionnement à : **78 726.09 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du lotissement le Trembloy.

## **AVIS PORTANT SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR PAR LA SOCIETE EARL DE LA GRANGE**

Monsieur MASSON explique que, suite à une demande d'enregistrement déposé à la Préfecture de la Haute-Marne par la société EARL DE LA GRANGE pour son projet d'installation d'un élevage de 38 500 volailles de chair sur la commune de Châteauvillain, la commune de Châteauvillain doit donner un avis sur cette installation.

Un affichage et une consultation au public ont été réalisés jusqu'au lundi 18 mars 2026.

Chaque conseiller est appelé à donner son avis par vote à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat de ce vote est le suivant :

- 7 voix donnent un avis favorable
- 4 voix donnent un avis réservé
- 1 voix donne un avis défavorable

Suite à ce vote, le conseil municipal, à la majorité, donne un avis favorable à ce projet.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur Francis TRIDON, personnellement intéressé par l'affaire, ne participe pas au débat, ni au vote.

## **AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAPACITAIRE DANS LE PARC AUX DAIMS**

Monsieur MASSON précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour la mise à disposition par le CAUE de Monsieur DEVIN, capacitaire aux Parc aux Daims.

En effet, le dossier déposé à la DDT pour obtenir la capacité « daims » pour un de nos employés n'est pas encore passé en commission.

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026.

Une somme forfaitaire de 3500 € sera à verser pour cette prestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** les termes de cette convention ;

- de **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**- Projet COUCOO :**

Madame RENARD demande où en est projet le COUCOO dans le Parc aux daims. Monsieur MASSON répond qu'il n'y a rien de commencer pour le moment.

**- Comités consultatifs :**

Monsieur TREVISAN demande que soit publiés les comités consultatifs dans le journal.

**- Rack à vélos :**

Monsieur Francis TRIDON explique qu'il faudrait prévoir un rack pour stationner des vélos près de la maison de retraite au mail.

**- Comité ses fêtes :**

Monsieur MASSON informe le conseil municipal que le comité des fêtes arrête ses activités sans savoir si l'association sera reprise ou pas.

Madame Justine YUNG demande où est passée la cagnotte mise en place dans la maison du père Noël.

La chasse aux œufs qui était organisée par la commune et le comité des fêtes sera organisée cette année par la mairie le 5 avril 2026 à 10h30 aux parcs aux daims pour les habitants de la commune et de ses communes associées.

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,  
Gilles MASSON